



HAL
open science

Deux Élie et deux patrimoines potentiels pour l'architecture de la seconde moitié du XXe siècle au Maroc ?

Daniel Pinson D. Pinson, Khalid El Harrouni

► **To cite this version:**

Daniel Pinson D. Pinson, Khalid El Harrouni. Deux Élie et deux patrimoines potentiels pour l'architecture de la seconde moitié du XXe siècle au Maroc?. *African and Mediterranean Journal of Architecture and Urbanism*, 2021, 3 (1), pp.9-21. halshs-03278440

HAL Id: halshs-03278440

<https://shs.hal.science/halshs-03278440>

Submitted on 7 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Deux Élie et deux patrimoines potentiels pour l'architecture de la seconde moitié du XXe siècle au Maroc ?

Daniel Pinson, Professeur des universités émérite,
Aix Marseille Université (daniel.pinson@univ-amu.fr)

Khalid El Harrouni, Professeur de l'enseignement supérieur,
École Nationale d'Architecture de Rabat (k.elharrouni@enarabat.ac.ma)

Résumé

La réflexion de cet article part de l'exemple marocain des architectures de la seconde moitié du XXe siècle : les œuvres qui y ont d'abord été conçues et réalisées par les architectes réunis initialement dans le groupe GAMMA (Groupe des Architectes Modernes Marocains) formés pour la plupart d'entre eux dans le pays colonisateur, ont forgé une orientation « brutaliste » dont la technique et l'esthétique sont fortement marquées par un emploi très maîtrisé du béton. La seconde moitié du XXe siècle ne peut se réduire à ces premières décennies et il faudra, tôt ou tard, faire retour sur les dernières décennies du XXe, marquées par la recherche d'une alternative à la fuite en avant techno-productiviste de la modernité. C'est en ce sens que l'article met en confrontation, tout en dépassant les individualités qu'elles représentent, les deux Élie marocains, l'aîné: Azagury (1918 - 2009) et son cadet : Mouyal (1957...). Le premier représente l'interprétation adaptée au Maroc de l'architecture internationale et globale du Mouvement moderne, tandis que le second, récompensé par le 12e Congrès mondial TERRA 2016 sur les architectures de terre, exprime, au cours du dernier quart du XXe siècle, une orientation allant dans le sens du développement durable avec le recours à des techniques de construction ancestrales et locales actualisées (terre et pierre). Les œuvres qui en résultent seront, tôt ou tard, à interroger du point de vue de leur mise en patrimoine, sur la base de critères à repenser, à refonder, et que l'article essaye de cerner.

Mots-clés : architecture, brutalisme, terre crue, critères, Maroc, France, Élie Azagury, Élie Mouyal

Abstract

The reflection of this paper starts from the Moroccan example of the architectures related to the second half of the XXth century: the projects which were first conceived and realized by the architects gathered initially in the group GAMMA, formed for the majority of them in the colonizing country, forged a "brutalist" orientation whose technique and aesthetics are strongly marked by the use of concrete. The second half of the 20th century cannot be reduced to these first decades and sooner or later it will be necessary to look back on the last decades of the 20th century, marked by the search for an alternative to the techno-productivist headlong rush of modernity. It is in this context that the paper confronts, while going beyond the individualities they represent, the two Moroccan Elie, the eldest: Azagury (1918 - 2009) and his younger: Mouyal (1957 ...). The first represents the interpretation adapted to Morocco of the international and global architecture of the Modern Movement, while the second, awarded by the 12th TERRA 2016 World Congress on Earthen Architecture, expresses, during the last quarter of the 20th century, an orientation towards sustainable development with the use of updated ancestral and local construction techniques (earth and stone). The resulting works will, sooner or later, have to be questioned from the point of view of their heritage, on the basis of criteria to be rethought, to be refounded, and which the paper tries to define.

Keywords : architecture, brutalism, raw earth, criteria, Morocco, France, Élie Azagury, Élie Mouyal

Introduction

Les architectures produites au Maroc au XXe siècle, aussi bien sous le Protectorat qu'à l'aube du troisième millénaire, ont un caractère d'exemplarité qui aide à comprendre des évolutions essentielles de l'architecture et de l'urbanisme au cours de ce siècle. On connaît le rôle qu'a joué l'urbanisme de Henri Prost au Maroc pour celui du pays colonisateur, et, au milieu du même siècle, celui de Michel Écochard, qui n'est pas la stricte application de la Charte d'Athènes. Enfin le dernier quart du siècle a été au départ de l'exploration qu'a conduite l'architecte Jean Dethier (Dethier, 1972) sur les architectures de terre (Figure 1), élargissant, d'une part, le champ de l'expertise patrimoniale à des productions architecturales auparavant largement ignorées, et inspirant, d'autre part, le réemploi innovateur d'une technique locale ancestrale, dans une période apportant, d'année en année, les preuves, à peine contestées aujourd'hui, du réchauffement climatique (Dethier, 2019).

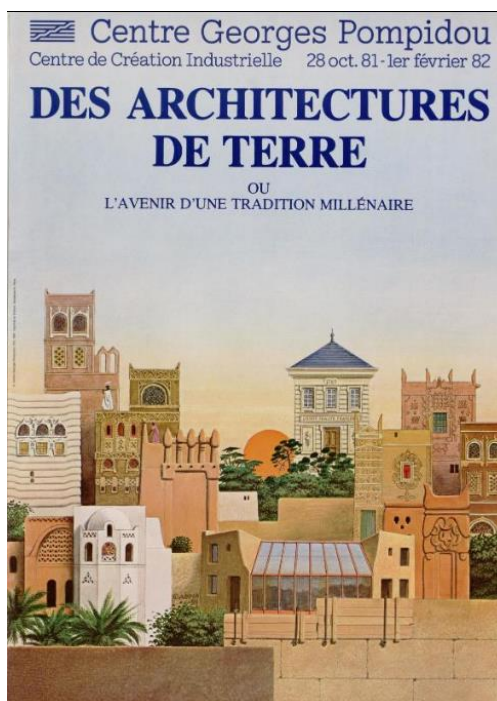


Figure 1 : Exposition organisée en 1982 à Beaubourg par Jean Dethier, Lauréat du « Grand Prix National d'Architecture » attribué par l'Etat français « pour ses actions de démocratisation de la culture architecturale »

Dans les relations entre la France et le Maroc s'entremêlent, dans ce XXe siècle qui est celui de la colonisation-décolonisation, des échanges à double sens : la présence coloniale n'est pas l'imposition pure et simple du modèle occidental, auquel aurait à s'acculturer la société dominée, elle est aussi la rencontre entre des univers culturels qui se découvrent et apprennent à se connaître. En ce sens, le Maroc, partageant le XXe siècle entre domination, subie mais atténuée, et indépendance (1956), constitue un bon exemple pour une réflexion, suffisamment distanciée, sur les enjeux de patrimonialisation pour le dernier siècle du second millénaire, qu'il s'agisse de l'identification des biens concernés, de la définition des critères de sélection ou de l'analyse des actions visant à la reconnaissance de ces lieux remarquables comme à leur protection.

Notre réflexion ne se limitera donc pas au seul Maroc, car ce pays, comme il l'avait été pour l'urbanisme au début et au milieu du XXe siècle, est le terrain d'expérimentations, après Prost¹,

¹Le premier Résident général au Maroc, le Maréchal Lyautey, avait fait nommer l'urbaniste Henri Prost, "Directeur du service spécial d'architecture et des plans des villes", en février 1914. Henri Prost, qui resta huit ans au Maroc, avait présenté son premier plan d'aménagement pour Casablanca en 1915.

Écochard² et ceux qui les entouraient, de nouveaux protagonistes, qui rompent avec la condescendance culturelle des premiers (l'Orientalisme) et les certitudes de supériorité technique des seconds (la Modernité). À l'architecture « brutaliste » au Maroc, dont la reconstruction d'Agadir a été un manifeste sur le modèle des Chandigarh et Brasilia³, les jeunes accompagnateurs occidentaux de l'indépendance, essentiellement francophones (belges et français), bientôt relayés par d'encore plus jeunes architectes marocains, ont initié, avec le matériau terre, une alternative crédible à la fuite en avant techno-productiviste de la modernité, dénoncée par le rapport Meadows (1972)⁴.

Aussi n'est-il pas sans pertinence de partir des deux Élie marocains, Azagury et Mouyal, figures marocaines respectives du « brutalisme » et du matériau « terre ». Certaines de leurs réalisations retiennent aujourd'hui l'attention : elles s'inscrivent les unes et les autres dans des processus de reconnaissance plus larges qui méritent d'être étudiés. Ces processus et leurs différences seront au départ de cette contribution. Elle s'attardera plus amplement sur celui qui est le moins connu : la reconnaissance de l'architecture de terre, et, en même temps, selon nous, le plus significatif d'une préoccupation innovatrice, en accord avec l'avenir des architectures, dans une perspective de développement durable.

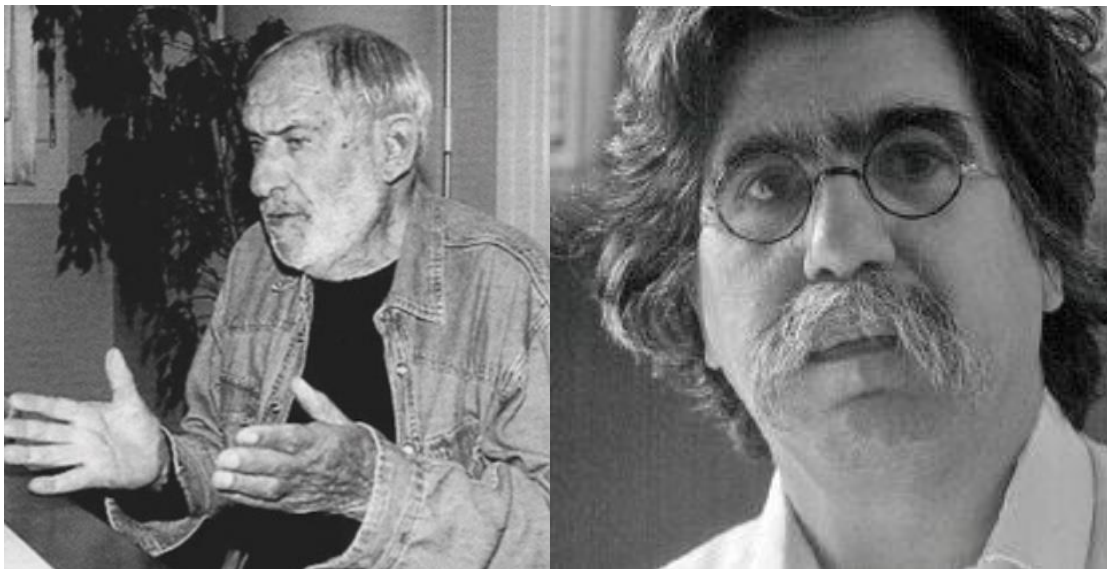


Figure 2 : (a) Élie Azagury (1918 - 2009)

(b) Élie Mouyal

1. De l'architecture coloniale à l'architecture internationale comme patrimoine ?

L'architecture du Protectorat

La question du patrimoine bâti au Maroc et l'histoire de son institutionnalisation, dès le Protectorat, puis lors de l'indépendance du pays, a fait l'objet d'études bien documentées (Fadili-Toutain, 2010). Elles permettent de comprendre la naissance, au Maroc, du service dédié au patrimoine monumental, ses restructurations successives et ses critères de sélection et de gestion des sites classés. Désormais figurent au patrimoine national du Maroc, inscrits sur la liste du Ministère de la culture, 300 monuments, sites et zones, assez inégalement répartis entre willayas et provinces, depuis le principal site de l'antiquité (Volubilis, classé en 1921) jusqu'à l'architecture des ksour du

²Michel Ecochard, second grand urbaniste arrivé en 1947, s'inspirait des principes de la charte d'Athènes (rédigée par Le Corbusier à l'issue du Congrès international d'architecture moderne, tenu à Athènes en 1933).

³Voir à ce sujet : <https://mammagroup.org/articles/2019/1/13/agadir-et-la-reconstruction-en-quelques-dates>

⁴Dernière édition : Meadows, Dennis ; Meadows, Donella et Randers, Jorgen (trad. de l'anglais), *Les limites à la croissance (dans un monde fini)*. Préface d'Yves-Marie Abraham, Montréal : Écosociété, 2013.

sud (classés en 1954), prolongées, pour plusieurs sites, par leur inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO⁵.

Pour le XXe siècle, le long article de l'architecte Jean Dethier dressait déjà, en 1972, un tableau très documenté de la production architecturale et urbanistique au Maroc. Cette étude sera suivie de nombreux travaux sur l'urbanisme de Prost⁶ et l'architecture de ses collaborateurs pour des constructions publiques et celles d'architectes travaillant pour le privé. Récemment, le Ministère de la culture marocain a engagé, pour certaines régions, un inventaire « des monuments datant du début du XXe siècle (architecture d'Art Nouveau et Art Déco, et architecture coloniale) ».

En 1995 est créée, à l'initiative de Jacqueline Alluchon⁷, native de Casablanca, et en réaction à la démolition de la villa El Mokri construite en 1928 par les architectes Marius Boyer (1885-1947) et Jean Balois (1892-1967), l'association « Casa mémoire », dont l'objectif est la sauvegarde du patrimoine architectural du XXe siècle à Casablanca. Trois ans plus tard, la copieuse monographie de Cohen et Éleb (1998), amplement citée, augmente encore l'intérêt pour l'architecture casablancaise de cette période. En 2011, Casa mémoire a publié un *Guide des architectures du 20e siècle de Casablanca*⁸, dans le cadre de son association avec *Mutual Heritage*, groupe de recherche international soutenu par l'Europe⁹.

L'architecture brutaliste

Plus récemment, dans une filiation revendiquée au groupe GAMMa (le Groupe des Architectes Modernes Marocains) créé au début des années 1950 à l'initiative de Michel Écochard (Hofbauer, 2010), s'est formé, à l'initiative de jeunes architectes marocains récemment diplômés de l'Ecole d'Architecture de Casablanca, le groupe MAMMa¹⁰. Il se fixe la mission de « mettre en valeur l'art, l'architecture et l'urbanisme marocain autour de la seconde moitié du XXe siècle à travers une « génération pionnière d'architectes modernes ». La célébration du « brutalisme » est l'axe qui oriente la leçon architecturale qu'entend dégager le groupe. La reconstruction d'Agadir (1960-1965) s'en trouve le lieu d'expression le plus emblématique, en quelque sorte une exposition-manifeste.

Intermède :

Les deux Élie (Azagury et Mouyal) : de la sublimation brutaliste à la renaissance de la terre

Élie Azagury (1918-2009) figure en bonne place dans cette «collection»-sélection d'architectes et d'œuvres. Le 20 décembre 2019, dix ans après sa disparition, MAMMa consacre, à celui que le groupe appelle le «doyen des architectes marocains», et après celle qu'il avait dédiée en 2016 à cet autre architecte du même courant, Jean-François Zevaco¹¹, une journée entière de visites et de conférences¹². Azagury est l'un des premiers Marocains à obtenir un diplôme d'architecte ; entré en 1938 à l'ENSBA, l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris (communément dénommée les Beaux-Arts de Paris), il en sort diplômé en 1946. Il travaille d'abord à Paris chez Auguste

⁵Les médinas de Fès (1981), de Marrakech (1985), de Tétouan (1997), d'Essaouira (2001), la ville historique de Meknès (1996), le site archéologique de Volubilis (1997), le ksar Aït-Ben-Haddou (1987), la cité portugaise de Mazagan (EL Jadida) (2004), Rabat, en tant que « Capitale moderne et ville historique » (2012).

⁶Voir notamment : Frey, Jean-Pierre, « Henri Prost (1874-1959): parcours d'un urbaniste discret (Rabat, Paris, Istanbul...) », in *Urbanisme* n° 336 (2004), pp. 79-87.

⁷ Voir : <https://m.le360.ma/societe/jacqueline-alluchon-sen-est-allee-lhommage-dandaloussi-20655>

⁸ Voir : https://issuu.com/casamemoire/docs/guide_des_architectures_xx_siecle_de_casablanca

⁹*Mutual Heritage* est un projet sur le patrimoine architectural et urbain récent dans le monde méditerranéen, financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme *Euromed Heritage 4*. Il vise à identifier, documenter et promouvoir le patrimoine récent des XIXe et XXe siècles, afin d'encourager l'intégration du patrimoine culturel dans la vie économique et sociale actuelle. Voir : <http://mutualheritage.univ-tours.fr/>

¹⁰ Voir : <https://mammagroup.org/>

¹¹Architecte marocain né le 8 août 1916 à Casablanca, ville où il est mort le 22 janvier 2003

¹² Voir : <https://www.youtube.com/watch?v=dV8pBOjMZHs>

Perret¹³ et Paul Nelson¹⁴, puis à Stockholm, en Suède, chez Ralph Erskine¹⁵, avant de fonder sa propre agence en 1949 à Casablanca.

Membre du GAMMA, créé à l'initiative d'Écochard, Azagury développe les idées de son aîné après l'indépendance (1956), alors qu'Ecochard vient d'être remercié (1953) sous la pression des spéculateurs. Il réalise notamment, de 1957 à 1960, à Casablanca et en collaboration avec Henri Tastemain¹⁶, le quartier de Derb Jdid (actuel quartier Hay Hassani) (Figure 3). Il participera également à la reconstruction d'Agadir après le tremblement de terre de 1960, et y réalise, avec Zevaco, la cité administrative et le tribunal d'Agadir (Figure 4). Il sera par ailleurs le premier président de l'Ordre des architectes du Maroc après l'indépendance, de 1958 à 1971. L'architecte Driss Kettani¹⁷, qui l'a connu personnellement, disait de lui, au lendemain de sa disparition, et non sans justesse, qu'il « utilisait le béton sans concessions pour parfaire l'écriture moderne dont ses œuvres sont les témoins perpétuels »¹⁸. Dans ses constructions, l'ossature en béton brut est en effet soulignée par la trace très étudiée du coffrage et l'élégant léger encorbellement des poutres en BA. À en croire Omar Alaoui¹⁹, qui sera son associé dans l'agence Quadra en 1984, Azagury était très présent sur ses chantiers.



Figure 3 : Derb Jdid en 1959 à Casablanca, ©Archives Elie Azagury, Source: MAMMa

¹³Architecte français (1874-1954) fut l'un des premiers techniciens spécialistes du béton armé.

¹⁴Architecte français d'origine américaine (1895-1979).

¹⁵ Architecte anglais du XX^e siècle (1914-2005).

¹⁶Architecte français (1922-2012).

¹⁷Architecte diplômé de l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat en 2003 et fonde l'agence Driss Kettani Architecte en 2005. Voir : <http://www.drisskettani.com/agence.php?retouragence=true>

¹⁸ Revue *Archimedia*, Mercredi, 09 Mars (www.archimedia.ma/avis-paroles-dexperts/chroniqueshumeurs-/1933-un-architecte-tel-elie-azagury-ne-disparait-jamais?format=pdf)

¹⁹ Architecte à Casablanca, agence OAA architectes



Figure 4 : Cité administrative et Tribunal d'Agadir, ©Archives Elie Azagury, Source: MAMMa

Élie Mouyal, né en 1957, représente une autre génération d'architectes. Mais aussi une perspective différente de celle du groupe MAMMa, d'une génération encore plus jeune. Alors que ces derniers ont accompli leurs études au Maroc, Mouyal les a débutées en France à partir de 1976, avant que les écoles d'architecture n'apparaissent au Maroc. Diplômé de l'Ecole de Paris Belleville (UP 8), il est formé dans une institution qui participe, avec d'autres telles que Versailles, au réseau « Villes orientales »²⁰. Ce réseau déploie de nombreuses recherches sur le Moyen Orient et le Maghreb : en portant attention à l'architecture spécifique de ces pays, il rompt avec l'approche dite « internationale » du Mouvement moderne (qu'il serait plus juste d'appeler « occidentale »). La référence pour cette tendance est moins l'architecture et l'urbanisme de Chandigarh que les réalisations et le village de New Gourna de Hassan Fathy (El Wakil, 2013), découvert bien après sa construction, avec la parution, en 1970 du livre « Construire avec le peuple ».

Sur son site Internet, Élie Mouyal²¹ se réclame clairement de cette filiation. Avant que ne s'achève sa formation, en 1982, Mouyal aura vécu l'événement considérable que fut l'exposition « Architecture de terre », organisée en 1982 par Jean Dethier au Centre de Création Industrielle du Centre Georges Pompidou (Beaubourg), avec le soutien du Directeur de l'architecture de l'époque, François Barré. Avant d'ouvrir son agence, en 1987, Mouyal développe une pratique de constructeur avec la terre crue. Son entreprise atteint jusqu'à 200 artisans et ouvriers et expérimente durant quatre ans « toutes les potentialités géométriques et structurelles que peut offrir le matériau terre ». À ce titre, il intervient, en tant qu'entrepreneur de construction, aux côtés de l'architecte Abderrahman Chorfi²², pour la réalisation du prototype-pilote d'une série de 2 x 20 logements R+1 dans l'opération Hay el Massira à Marrakech²³, au profit de l'ERAC Tensift (Etablissement Régional d'Aménagement et de Construction, Marrakech-Tensift). Pour le même organisme, désormais appelé OMRANE, il réalisera, entre 1994 et 1999, l'opération Anbar comprenant 560 logements, à partir de l'idée d'une médina verticale. Ce dernier projet a reçu le prix des « Villes arabes » en 2003. Auparavant Mouyal aura été remarqué par la Fondation Aga Khan à deux reprises, pour la ferme et ses ateliers destiné à SOS Enfants à Aït Ourir, en 1989 (Figure 5), et pour le hammam en terre de la base de l'École Aérienne de Marrakech, en 1991. Plus récemment le Congrès *Terra Lyon*

²⁰ Ce réseau eut, entre autres initiateurs, Pierre Clément, alors chercheur à l'Institut de l'environnement, spécialiste de l'Asie du Sud-Est, qui préfaça l'ouvrage *Construire en terre*, CRATerre, Collection AnArchitecture, Grenoble, 1979, 265 p.

²¹ Voir : <http://www.eliemouyal.com/eliemouyal.php>

²² Architecte urbaniste et ex Directeur de l'Ecole Nationale d'Architecture, Rabat.

²³ Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération Franco-Marocain du programme français Rexcoop (voir Guillaud et al., *Marrakech 87 Habitat en terre*, Grenoble, Editions CRATerre, 1987, p. 99 sq : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03162253>).

2016 (Joffroy, Guillaud et Sadozaï, 2017) qui est le XIIe des Congrès mondiaux sur les architectures de terre (initiés en 1972), organisé par le laboratoire CRAterre²⁴, sous l'égide de l'ICOMOS et dans le cadre du programme de l'architecture de terre du Centre du patrimoine de l'UNESCO, lui a attribué le *Terra Award*²⁵.

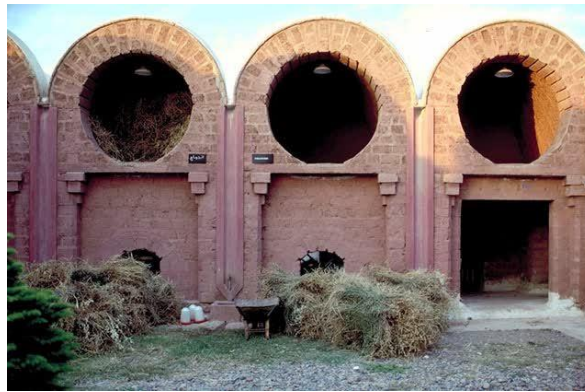


Figure 5 : ferme et ses ateliers destinés à SOS Enfants à Aït Ourir
<https://archnet.org/collections/100/sites/704>



Figure 6 : Quelques projets architecturaux réalisés par Elie Mouyal, ©AEM,
<http://www.eliemouyal.com/projets.php>

2. Les ressources locales comme patrimoine : la terre

La terre à la place du béton ?

L'œuvre de Élie Mouyal n'est pas un acte solitaire ; elle s'inscrit dans une renaissance à laquelle ont contribué des ambassadeurs et des praticiens européens et marocains dès la fin des années 1960. Nadya Rouizem Labied, dans une thèse universitaire soutenue en 2020 (Rouizem Labied, 2020), a dressé un bilan exhaustif des expérimentations qui ont été menées dès 1960 par des ingénieurs et architectes belges, français et marocains, tout particulièrement dans le domaine du logement social. Le bilan en est sans doute mitigé car l'appel à cette ressource est freiné à la fois par l'insuffisance de soutien des décideurs et l'image défavorable qu'a la terre aux yeux des populations les moins

²⁴ Voir également : <https://craterre.hypotheses.org/1978>

²⁵ Les critères de qualité sont : « Qualité architecturale et insertion paysagère, Approche environnementale et performance énergétique, Créativité et innovation, Performance technique, Economie locale et intensité sociale, valorisation des savoir-faire » (Hubert Guillaud)

favorisées. Ce relatif discrédit explique la raison pour laquelle la commande de villas privées est pour l'heure la voie privilégiée du renouveau des architectures de terre (Gauzin Müller, 2016).

Cependant l'intérêt de ce matériau local, comme celui de la pierre, illustré par l'entreprise de Salima Naji²⁶ et son musée du village d'Amtoudi près de Tiznit, plonge aussi ses racines dans la redécouverte, dès les années 1960, et la valorisation de l'architecture des ksour marocains, tout particulièrement par Jean Dethier, qui a su lui trouver un écho international. Salima Naji comme Élie Mouyal font partie des architectes de ces générations sensibilisées à ce matériau, à la faveur de l'exposition organisée à Paris par Dethier (1982). Elle dévoile l'ampleur et la beauté du patrimoine en terre crue de par le monde, mais aussi, plus largement, à travers l'écho que les architectures vernaculaires rencontrent dans les mêmes années (Rudovsky, 1964) elle montre le niveau élevé d'inventivité des cultures constructives du passé. En marge de l'enseignement dominant, où un certain académisme moderne a remplacé celui de l'ancienne section « architecture » de l'École des Beaux-Arts, se manifeste par conséquent, dans les écoles d'architecture, un mouvement de curiosité qui remet en cause la suprématie des architectures savantes. De ce mouvement a pu naître ainsi, dès 1979, une structure comme le laboratoire CRAterre²⁷ de l'École d'architecture de Grenoble. Ce laboratoire a désormais acquis une envergure internationale qui, au fil de rencontres et de travaux mêlant recensions, expertises et expérimentations, lui a attiré la reconnaissance de l'UNESCO.

La terre au patrimoine mondial de l'UNESCO : 2007

C'est ainsi qu'en 2012, à l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, l'organisme international a publié avec la collaboration étroite de CRAterre, *Inventory of earthen architecture*, dans le cadre du WHEAP (*World Heritage Earthen Architecture Programme*, adopté en 2007)²⁸, un recueil de près de 300 pages présentant, dans les 5 régions identifiées (Africa : 15 – nombre de biens identifiés - , Arab States : 26, Asia & the Pacific : 51, Europe et North America : 19, Latin America & the Caribbean : 39), avec des illustrations de très haute qualité, 150 biens construits en terre inscrits sur la liste du Patrimoine mondial (sur un ensemble de 962 au plan mondial au moment où nous écrivons cet article). Le Maroc tient, avec six biens inscrits : les médinas de Fès et Marrakech, l'enceinte de Meknès, la ville historique de Rabat comprenant les remparts et portes almohades (Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage), le site antique de Volubilis, et le Ksar de Aït-Ben-Haddou, une place non négligeable dans cet inventaire.

La même année 2012, s'est tenu à Paris, les 17 et 18 décembre, le Colloque sur la conservation de l'architecture de terre du Patrimoine mondial²⁹, pour l'organisation duquel l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble et son laboratoire CRAterre ont joué un rôle essentiel. Une importante déclaration y est adoptée, soulignant que « l'architecture de terre incarne à la fois la vie quotidienne et la prouesse architecturale » et qu'elle « joue un rôle important dans le développement durable en raison de son adéquation avec les conditions environnementales, économiques et sociales ». Soulignant « la portée mondiale des biens du patrimoine mondial en terre », la même déclaration considère qu'ils peuvent « ajouter de la valeur et servir de modèle pour d'autres sites d'architecture en terre ». Elle préconise aussi « l'élaboration d'approches méthodologiques... [qui permettent] le renforcement du rôle de l'architecture de terre dans la préservation de l'environnement et le développement économique et social ».

²⁶Voir : <https://www.salimanaji.org/about.html>

²⁷Voir : <http://craterre.org/>

²⁸*Inventory of earthen architecture*, WHEAP (World Heritage Earthen Architecture Programme), CRAterre-ENSAG, 2012, <http://whc.unesco.org/en/activities/21/>

²⁹*L'architecture de terre dans le monde d'aujourd'hui, Actes du Colloque international de l'UNESCO sur la conservation de l'architecture de terre du patrimoine mondial*, World Heritage Papers 36, 2013.

La terre, ressource locale pour une architecture durable

Parmi les communications présentées à ce colloque, Th. Joffroy, H. Guillaud et J.-M. Le Tiec, consacrent la leur, au nom de CRAterre, aux « Architectures contemporaines en terre crue : sur les traces de Hassan Fathy ». Notant en introduction que le « secteur industrialisé du bâtiment consomme à lui seul près de 45% de l'énergie finale de production et émet près de 25% de CO₂ », ils estiment que « nous sommes plus que jamais "au pied du mur" pour apporter d'autres réponses » et soulignent l'effet dynamique de la popularisation de l'expérience de Hassan Fathy en Haute Égypte - avec la parution de son livre « Construire avec le peuple » (1970) - , celui de l'exposition organisée par Jean Dethier au Centre Pompidou en 1982 et celui de la réalisation, dans la foulée, entre 1983 et 1985, d'une soixantaine de logements livrés à l'Isle d'Abeau, en région lyonnaise, constituant le quartier du « Domaine de la Terre » (Guillaud, 2008). Dressant la liste de trente ans d'expériences menées en France, en Europe, les mêmes auteurs témoignent également de la vigueur des initiatives sur les autres continents, et particulièrement au Maroc (où sont mises en valeur les réalisations de Mouyal). La conclusion affirme qu'une « nouvelle architecture de terre est portée par de nouveaux talents bâtisseurs » [...] « sensibles aux qualités indéniables et de plus en plus reconnues de ce matériau : des qualités énergétiques (thermiques, économie d'énergie grise), des qualités économiques (matériau largement accessible) et esthétiques (beauté des grains et des textures, large palettes de couleurs naturelles) ». Il est ainsi montré que « d'autres voies sont encore possibles qui sont aussi "conservatoires" de nos environnements menacés... » (Guillaud, 2008).

3. Actualiser les critères de patrimonialisation en contexte de réchauffement climatique

L'élargissement patrimonial

Le XXe siècle a bouleversé la notion de patrimoine, alors que l'idée en était née, en France, au XIXe, voire, selon Nathalie Heinich (2009) à la Révolution avec la « Commission des Monuments », peut-être même encore plus tôt, avec le statut de modèle qu'a pu constituer l'Antiquité pour les architectes de la renaissance. C'est cependant au XIXe que l'idée de la conservation et de la restauration des « monuments historiques » prend, en Europe, une forme théorisée et débattue. Et c'est au cours de la seconde moitié du dernier siècle que la notion, jusqu'alors circonscrite à l'architecture monumentale, tend à inclure des objets que l'historien de l'art André Chastel symbolisait par la « petite cuillère », en vérité des catégories qui, avec la nature et l'immatériel, vont au-delà de l'architecture. Ce qui relève de cette dernière en matière de patrimoine, en est, dans le même élan, profondément repensé : le vernaculaire a très tôt trouvé sa place à côté du monumental, avec le chantier des Arts et Traditions Populaires (ATP) sur l'architecture rurale et l'édition du Corpus régional les concernant, suivi par la reconnaissance des « châteaux de l'industrie » dont l'abandon est précipité par la désindustrialisation des années 1970. L'élargissement ethnologique de la notion de patrimoine, ce que Françoise Choay nomme le « fétichisme patrimonial »³⁰ et Nathalie Heinich « l'inflation patrimoniale » n'a fait que s'accroître depuis, pour inclure dans le patrimoine mondial de l'humanité, porté par l'UNESCO, des pans immatériels non négligeables de la culture, aussi bien les polyphonies corses (2009) et la Taskiwin (Figure 7), danse martiale du Haut-Atlas occidental (2017), que le repas gastronomique des Français (2003) et le couscous maghrébin (2020)³¹.

³⁰Choay, Françoise, *Patrimoine et mondialisation*, conférence donnée le 5 octobre 2005 à l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, à l'invitation du Centre Jacques Berque.

³¹Voir : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/12/17/maghreb-le-couscous-entre-au-patrimoine-immateriel-de-l-unesco_6063689_3212.html



Figure 7 : Troupe Taskiwin et danse martiale du Haut-Atlas occidental

L'évolution des critères

Cette extension soulève la question des critères de patrimonialisation : leur définition par les instances, d'abord nationales, qui ont en charge le travail d'inventaire, s'avère plus délicate qu'au temps des « monuments historiques ». Certes la Convention du patrimoine mondial adoptée en 1972 par l'UNESCO aide au rapprochement dans l'élaboration de ces critères, mais la marche accélérée du monde, les menaces pesant sur ces biens, ces cultures et ces mémoires (disparition, dégradation ou destruction), l'activité des institutions et le militantisme des associations de défense, entraînent la modification des limites et des critères de ce qui vaut d'être patrimonialisé.

La question des limites invite à distinguer les « extensions » qui, selon Heinich, relèvent de quatre catégories : la chronologique, la topographique, par laquelle la nature s'est vue convoquée, la catégorielle, qui voit le vernaculaire et l'industriel rejoindre le monumental, enfin la conceptuelle qui ajoute le typique à l'unique. L'architecture du XXe, qui nous intéresse ici, participe en premier lieu de la première catégorie, mais la diversité des objets qu'elle recouvre n'est pas sans y adjoindre les autres aspects. L'inscription au patrimoine mondial des 17 œuvres de Le Corbusier en donne une parfaite illustration : à côté de la chapelle de Ronchamp et du Capitole de Chandigarh, on trouve la manufacture de Saint-Dié et le cabanon de Roquebrune.

Le problème des critères, pour ce qui le concerne, n'est pas indifférent à la question des limites, dès lors qu'il s'agit d'évaluer des objets qui sont de nature différente, sous certains angles, voire opposée, comme l'architecture savante et la vernaculaire. Nous serons d'accord avec Nathalie Heinich, pour penser que la délicate question du beau, de l'esthétique (un « critère proscrit », dit-elle), est contournée, qu'elle ne fait pas explicitement partie des critères déclinés par les inventaires. S'il tenait une place plus grande dans le système de valeurs relatives aux « monuments historiques », et, si l'on peut considérer que le terme de « chef d'œuvre », premier de la liste des dix critères de l'UNESCO, peut s'en rapprocher, il ne constitue pas un critère conditionnel. Bien qu'il soit en tête de liste, cette dernière stipule clairement que le bien considéré doit d'abord avoir « une valeur universelle exceptionnelle » et satisfaire au moins l'un des critères (passés de six à dix entre 2002 à 2005³²), parmi lesquels se dégagent les notions d'échange, de témoignage, d'exceptionnalité et d'exemplarité. En 2005, les « critères naturels », qui se confondaient avec les « critères culturels » en 2002, affirment leur spécificité par la prise en compte des processus écologiques et de la diversité biologique.

Le critère du développement durable

Ainsi, pour l'architecture contemporaine qui nous intéresse, sous le titre « L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne », 17 réalisations du grand architecte (plus d'une vingtaine avaient été proposées au départ) sont inscrites au Patrimoine

³² Voir : <https://whc.unesco.org/fr/criteres/>

mondial en 2016, au titre des critères (i), (ii), (vi)³³. Si l'on se place au seul plan de l'action des institutions françaises, qui ont remplacé le Label « Architecture du XXe » par celui d'« Architecture contemporaine remarquable »³⁴, les critères relèvent d'une liste définie par décret et qui, « non exhaustive », incluait notamment, en 2020, « la singularité de l'œuvre », « son caractère innovant ou expérimental... », sa « notoriété », son « exemplarité dans la participation à la politique publique », sa « valeur de manifeste » (appartenance à un mouvement architectural reconnu), et « l'appartenance à un ensemble ou une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale ». Ce dernier critère n'est pas sans rapport avec le lobbying de la profession³⁵, rendant ainsi problématique l'inscription d'œuvres collectives comme celle des Castors (Pinson, 2012).

Le critère relatif au « caractère innovant et expérimental de la conception architecturale, urbaine ou paysagère ou de la réalisation technique, ou sa place dans l'histoire des techniques » offre un panel étendu de choix, mais il est aussi plus timoré que certaines modifications proposées par l'UNESCO dans ses « Orientations devant guider la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial de 2019* »³⁶. L'article 6 du point I.B relatif à cette convention souligne en effet que « Depuis l'adoption de la Convention en 1972, la communauté internationale a adopté le concept de "développement durable". La protection et la conservation du patrimoine naturel et culturel constituent une importante contribution au développement durable ».

L'architecture de terre, avec les cultures constructives et architecturales qui la permettent, répond parfaitement à cette redéfinition et exprime, à cet égard, ce qu'Hubert Guillaud nomme une « haute signification culturelle »³⁷.

Conclusion

Notre réflexion a principalement porté sur le Maroc, mais elle ne s'y est pas limitée, car ce pays, comme il l'avait été pour l'urbanisme au début et au milieu du XXe siècle, a été le terrain d'expérimentations, après Prost, Ecochard et ceux qui les entouraient, de nouveaux protagonistes, qui rompaient avec la condescendance culturelle des premiers (l'Orientalisme) et les certitudes de supériorité technique des seconds (la Modernité). Bientôt relayés par de jeunes architectes marocains, ces compagnons de route de l'indépendance ont interrogé, à l'inverse du mouvement descendant de leurs prédécesseurs, l'apport que pouvaient avoir, pour les sociétés dites développées, pas moins que pour celles en développement, un habitat et des modes de construction spécifiques de ceux qui venaient de sortir de la domination coloniale. Ont ainsi été testées leur pertinence et leur intelligence, extraites des ressources existantes localement, et leur potentiel alternatif face à ce que certains ont appelé, dans les années 1970, les « dégâts du progrès » et qui

³³ « (i)représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ; (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ; (vi) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ».

³⁴Loi relative à la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 (LCAP), <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France/Patrimoines-Architecture/Monuments-Historiques/Label-Architecture-contemporaine-remarquable>

³⁵ La Déclaration d'Istanbul (2002) qui associe l'ICOMOS sur ce sujet à Docomomo international échappe à cette pression, ce qui n'est pas tout à fait le cas de Docomomo France : <https://www.docomomo.fr/historique>.

³⁶Voir : <https://whc.unesco.org/fr/orientations>

³⁷ Voir à ce sujet : Guillaud, Hubert, *Architecture de terre : histoire, culture et société*, HDR, Grenoble : Université Pierre Mendès France, 2007 ; en particulier vol.3 deuxième partie, *Patrimoine et développement ; architecture de terre et développement durable*(<https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-03169732/>).

aura débouché, à la fin du siècle, sur l'exigence d'un « développement durable » (Conférence de Rio, 1992).

Si le béton a été la grande invention de la première moitié du XXe siècle, dont l'utilisation par Auguste Perret au Havre (« le béton, c'est la pierre que nous fabriquons ») a été distinguée par le patrimoine mondial³⁸, la terre crue, redécouverte par l'Egyptien Hassan Fathy, juste avant la seconde moitié du siècle, au moment où les colonies secouaient leur domination par les puissances occidentales, est aussi le matériau qui, en bien des régions du monde, par son caractère local et son potentiel de qualités, permet de répondre tant aux exigences thermiques de protection climatique (El Harrouni, Kharmich, Karibi, 2020), qu'aux économies d'énergie pour sa production et sa mise en œuvre dans les constructions. Outre que l'œuvre d'Hassan Fathy trouverait légitimement une place à part entière au patrimoine mondial en regard du critère du développement durable³⁹, il ne serait pas moins pertinent d'inscrire le « Domaine de la terre » en France, déjà nommé « Trésor du développement durable de Rhône-Alpes », parmi les « Architectures contemporaines remarquables ».

Dès le moment où existera un label comparable au Maroc, les œuvres des deux Elie pourront y figurer (quitte à faire tomber la réserve d'usage qu'il n'est pas souhaitable d'inscrire les œuvres d'un architecte vivant) (Toulier, 2012), les premières comme témoignage d'une architecture de béton hautement maîtrisée, les secondes comme voie alternative innovante par le réemploi modernisé d'un matériau local, la terre crue, en accord avec les exigences de développement durable mises en évidence à la fin du XXe siècle et désormais intégrées dans les critères de l'UNESCO.

Bibliographie

Cohen, Jean-Louis ; Eleb, Monique, *Casablanca, mythes et figures d'une aventure urbaine*, Paris, Hazan, 1998.

Dethier, Jean, « Soixante ans d'urbanisme au Maroc », *BESM*, n° 118-119, 1972, p. 5-56.

Dethier, Jean, *Habiter la terre. L'art de bâtir en terre crue. Traditions, modernité et avenir*. © Flammarion, Paris 2019, ISBN : 9782081442818.

El Harrouni, Khalid; Kharmich, Hassane ; Karibi, Khadija, « L'architecture traditionnelle à base de terre comme outil de durabilité et moyen d'adaptation au changement climatique (chaleur et froid) ». In *African and Mediterranean Journal of Architecture and Urbanism*, AMJAU, Issue 4, Vol.2, N°2, dec. 2020,ISSN: 2665-7953, DOI: <https://doi.org/10.48399/IMIST.PRSM/amjau-v2i2.23377>

El Wakil, Leila (dir.) *Hassan Fathy dans son temps*. CH, Gollion : Infolio, 2013.

Fadili-Toutain, Rima, « Historique de la sauvegarde par la législation » In : *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains : Exemples marocains, libanais, égyptien et suisse*, Beyrouth / Rabat : Presses de l'Ifpo, 2010, <http://books.openedition.org/ifpo/883>

³⁸Voir : <https://whc.unesco.org/fr/list/1181/>. On notera que l'ensemble a été inscrit au titre de deux critères : (ii) et (iv) et qu'en regard du dernier, il est fait mention de « l'exploitation novatrice des potentiels du béton ».

³⁹Gourna fait partie du site inscrit de Thèbes : <https://whc.unesco.org/fr/activites/637/>, mais il vaut d'être signalé que lors d'une mission de l'Unesco effectuée à New Gourna en 2009, à laquelle participaient Leila El Wakil et Hubert Guillaud, l'idée d'un classement au Patrimoine mondial d'un circuit de découverte des projets de Hassan Fathy encore visitables avait été suggérée au Gouverneur de Louxor ; idée restée pour l'instant sans suite.

- Gauzin Müller, Dominique, *Architecture en terre d'aujourd'hui*, Paris-Grenoble : Museo et CRATerre, 2016.
- Guillaud, Hubert, *Architecture de terre : histoire, culture et société*, HDR, Grenoble : Université Pierre Mendès France, 2007 (<https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-03169732/>).
- Guillaud, Hubert, *Le Domaine de la Terre : jalon patrimonial du futur*. 2008. (hal-01089220).
- Heinich, Nathalie, *La fabrique du patrimoine, « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2009.
- Hofbauer, Lucy, Transferts de modèles architecturaux au Maroc. L'exemple de Jean-François Zévaco, architecte (1916-2003), in *Les Cahiers d'EMAM*, 20|2010, <http://journals.openedition.org/emam/77>
- Joffroy, Thierry ; Guillaud, Hubert ; Sadozaï, Chamsia (dir.), *Terra Lyon 2016: actes / proceedings / actos*. Villefontaine : CRAterre, 2017. 364 p. ISBN 979-10-96446-11-7.
- Rouizem Labied, Nadya, *Modernisation de la terre crue au Maroc 1960-1973 : Expérimentations et devenir*, Thèse de Géographie - spécialité : architecture, Université Paris 1-ENSAPLV, sous la direction de Christian Pédelahore de Loddis, 2020.
- Rudovsky, Bernard, *Architecture Without Architects*, exposition au MoMA, 1964.
- Pinson, Daniel, « Les monuments domestiques pour le plus grand nombre : une autre histoire.. ». In : Catherine Compain-Gajac. *Conservation-restauration de l'architecture du Mouvement moderne*, Presses Universitaires de Perpignan, 2012.
- Toulier, Bernard, Mission du patrimoine des XIX^e et XX^e siècles (1987-2004), In : Catherine Compain-Gajac. *Conservation-restauration de l'architecture du mouvement moderne*, Presses universitaires de Perpignan, 2012, p. 37-44, <http://books.openedition.org/pupvd/6909>